

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame Doisneau-Herry et Madame René, Conseillères
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2204848	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier Bretagne Atlantique à l'indemniser des suites des préjudices subis lors de son accouchement	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	CABINET A'CORP (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-SAINT-DENIS ALLIANZ MUTUELLE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY	SOCIETE D'AVOCATS LACOEUILHE ET ASSOCIES
Intervenant	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS UGGC
02)	DOSSIER N° 2202692	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier régional universitaire de Rennes à l'indemniser suite au préjudice subi après son hospitalisation	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître CHEVET Aurélie
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	CABINET D'AVOCATS EFFICIA
Intervenant	HARMONIE MUTUELLE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2205336	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier de Saint-Brieuc à réparer les préjudices subis lors de sa prise en charge médicale

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Intervenant CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES
COTES-D'ARMOR

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE

Défendeur CENTRE HOSPITALIER YVES LE FOLL

RELYENS MUTUAL INSURANCE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE

Représentants des parties

Maître L'HOSTIS Véronique (Cour)

CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD

CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD

Arrêté le 23/10/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame Doisneau-Herry et Madame René, Conseillères
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300661	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 28 octobre 2022 du centre hospitalier Bretagne Atlantique la plaçant en disponibilité d'office pour raison de santé du 12 mai 2022 au 11 mai 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	EBC AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
02)	DOSSIER N° 2300771	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les décisions du 5 octobre et 9 décembre 2022 du maire de Cesson-Sévigné lui infligeant un blâme	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BOUSSOUM Myriam (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE	
03)	DOSSIER N° 2206134	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 21 septembre 2022 de la directrice générale du centre hospitalier Universitaire de Brest refusant de reconnaître sa pathologie comme imputable au service	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	DSE AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2206384	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 9 novembre 2022 du maire de Chateauneuf-du-Faou lui refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître COHADON Julie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
05)	DOSSIER N° 2206386	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 9 novembre 2022 du maire de Chateauneuf-du-Faou refusant de lui communiquer le rapport de l'enquête réalisée par le centre de gestion du Finistère	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître COHADON Julie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
06)	DOSSIER N° 2301768	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande de condamnation de la commune de Chateauneuf du Faou à lui verser une indemnité en réparation de ses préjudices moraux et des troubles dans les conditions de son existence	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître COHADON Julie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
07)	DOSSIER N° 2205382	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 9 septembre 2022 par lequel l'EPMS le place en arrêt longue maladie et refuse de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident survenu le 10 juin 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SCP BARON WEEGER
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL BELNA	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2205623	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du président du CCAS de Plumeliau-Bieuzy du 14 mai 2022 lui infligeant une sanction disciplinaire		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLUMELIAU-BIEUZY	SOCIETE D'AVOCATS AVOXA
09)	DOSSIER N° 2204308	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du 29 juillet 2022 par lequel le président de la Région Bretagne l'a muté dans l'intérêt du service		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	REGION BRETAGNE	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
10)	DOSSIER N° 2206579	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire Demande d'annuler le compte rendu de son évaluation établi par l'EPCI Morlaix Communauté au titre de l'année 2021		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	MORLAIX COMMUNAUTE	

Arrêté le 23/10/2025
Le président du tribunal